

M. CLARKE: J'ai considéré des rajustements de traitement de 2½ p. 100 par année.

M. MCILRAITH: Et, de fait, au cours des douze dernières années, le taux a été . . .

M. CLARKE: D'environ 5 p. 100.

M. MCILRAITH: D'environ 5 p. 100.

M. BELL (*Carleton*): Je pense que cela éclaire la question.

Le PRÉSIDENT: Ces explications sont-elles suffisantes?

M. MCILRAITH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions d'ordre général que vous aimeriez soulever maintenant, avant que nous revenions au bill?

M. MCILRAITH: Le ministre ou le sous-ministre ont-ils fait des commentaires généraux relativement aux points soulevés dans le mémoire, c'est-à-dire auraient-ils dit qu'ils étaient prêts à accéder à certaines demandes?

M. TAYLOR: Vous vous rappellerez que la question des personnes à charge des fonctionnaires de sexe féminin a été soulevée ce matin et que nous avons discuté la question. Avant la réunion de la Chambre, M. Caron a soulevé la question des paiements faits aux veuves. Puis, il a soulevé la question de la prestation de décès payable à la succession.

M. FLEMING (*Eglinton*): Ces questions se rapportent à un article particulier du bill, et je pense que nous avons pensé que nous pourrions mieux nous en occuper quand nous y arriverons.

M. MCILRAITH: Un des autres mémoires a soulevé la question des périodes fixées par les différents articles: les périodes d'application de la présente loi. C'est dans le mémoire de l'Association du service civil.

M. BELL (*Carleton*): C'est à la page 8.

M. TAYLOR: Il s'agit de l'article qui parle d'une période de 90 jours?

M. MCILRAITH: Oui.

M. TAYLOR: Je pense que la question se rattache à un certain article.

M. MCILRAITH: J'aimerais entendre quelques commentaires quand vous en arriverez à cet article.

M. TAYLOR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous nous occupons présentement des questions d'ordre général, lesquelles ne peuvent être soulevées commodément pendant l'étude des articles du bill.

M. MCILRAITH: Je pense que nous pourrions en parler en rapport avec l'un des articles, et je pense qu'elle chevauche sur un autre article.

Le PRÉSIDENT: Alors, cela nous conviendrait-il que nous en revenions au bill?

M. KEAYS: Le ministre pourrait-il éclaircir la question soulevée par l'institut professionnel, article 10, page 3?

M. FLEMING (*Eglinton*): Je pense que la question relève de l'article 9.

M. KEAYS: Je pose cette question pour dissiper tout doute dans l'esprit des gens, afin qu'il n'y ait pas de malentendu.

Le PRÉSIDENT: Ces observations se rattachent à l'article 9 du bill. Vous conviendrait-il d'en parler quand nous en arriverons à l'article?

M. KEAYS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions d'ordre général?

M. ROGERS: Arrêtons-nous à cela.

M. MCILRAITH: Je n'ai pas tous mes commentaires se rattachant aux articles en cause, et j'espère que les témoins soulèveront les questions voulues quand nous en arriverons aux articles en question.